

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente Jean Paccaud afin de respecter les règles sanitaires en vigueur en raison de l'épidémie de covid-19, sous la présidence de M. Guy GAUDRY, Maire

Présents : M. Guy GAUDRY, M. Didier MARCEAUX, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, M. Yves DESSAUGE, Mme Nadège LAGRUE, Mme Sylvie BICHARD, Mme Stéphanie COLLARD, Mme Gisèle CORNIER, M. Patrice DEMAIZIERE, Mme Martine GAUTHIER, M. Benjamin PASCAL, M. François REMOND, M. Pascal VOLAND

Etaient absents excusés : M. Jérôme BOUILLOUX, M. Antoine COHIER, Mme Maryse COLAS, Mme Marie-Laure GABON, Mme Sylvie GENRET, M. Madjid KHALED,

Pouvoirs : 4 (de M. BOUILLOUX à Mme LAGRUE, de Mme GABON à M. DEMAIZIERE, de Mme GENRET à Mme BICHARD, de M. KHALED à M. MARCEAUX)

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie COLLARD

Date de la convocation : 18 janvier 2022

Date d'affichage des délibérations : 27 janvier 2022

Le maire ouvre la séance et présente ses vœux aux conseillers municipaux. Cette réunion se déroule à nouveau à la salle Jean Paccaud en raison de la reprise des contaminations covid 19 ; la salle permet l'accueil du public.

Le PV de la séance du 7 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité

L'ordre du jour est ensuite examiné.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : SUPPRESSION D'EAUX CLAIRES PARASITES – REHABILITATION DU RESEAU DU CENTRE BOURG

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le projet de travaux de réseaux d'assainissement de mise en séparatif du Centre-Bourg pour l'élimination d'eaux claires parasites dont le montant global est estimé à 224 517.20 € HT, maîtrise d'œuvre incluse

Il sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau et du Département de Saône et Loire pour la réalisation de cette opération.

CHEMINEMENT PIETONNIER ROUTE DE CHALON (RD 35) – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement d'un cheminement piétonnier Route de Chalon (RD 35) pour un montant estimé à 74 598 € HT.

Il autorise le maire à solliciter les subventions DETR/DSIL (Etat) pour un montant de 22 379 € et le produit des amendes de police pour un montant de 12 000 €.

L'autofinancement communal est estimé à 40 218 € HT.

CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement à la cession d'une emprise foncière d'un minimum de 2 300 m² à l'OPAC, maître d'ouvrage, pour la construction d'une gendarmerie.

Il accepte de céder le terrain à l'euro symbolique.

AMENAGEMENT DU SITE HISTORIQUE DE LA MADELEINE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'aménager le terrain situé à côté de la chapelle de la Madeleine afin de pouvoir installer les équipements nécessaires aux cérémonies commémoratives de la tragédie de la Madeleine

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC RADIO BRESSE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de partenariat avec Radio Bresse 92.8 FM pour la diffusion d'informations communales dans la rubrique « Journal des Communes ». Les informations concernées sont par exemple : logement communal vacant, avis d'enquête publique, avis de recrutement de personnel, perturbations sur les réseaux, objets trouvés.... La convention est passée pour 1 an reconductible tacitement au prix de 0.09 € par habitant. Ainsi, pour 2022, le coût sera de 178.11 € (1 979 hab x 0.09 €)

DEMANDE D'APPLICATION DU REGIME FORESTIER SUR LA PARCELLE E 108

A l'unanimité, le Conseil Municipal demande l'application du Régime Forestier à cette parcelle E 108 (territoire communal de Saint Martin en Bresse – lieu-dit Champ de Bépraux – section E – parcelle n° 108, pour une surface de 0 ha 37 a 80 ca.) pour le compte de la section de Colnand.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

▪ Cérémonie la Madeleine : le maire rappelle aux conseillers la cérémonie commémorative de la Madeleine qui aura lieu le 6 mars prochain.

▪ Remerciements : du Comité d'Entente des Anciens Combattants UF et ACPG de St martin en Bresse et sa Région pour la subvention 2021 ; de divers bénéficiaires pour le colis de Noël ; des bénévoles de la bibliothèque pour la carte cadeaux ; et de la famille Grillot à l'occasion du décès de M. René GRILLOT.

▪ Décisions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 :

=> **Décision n° 007/2021 du 13/12/2021** : La régie de recettes pour l'encaissement des droits de place communaux est supprimée à partir du 16 décembre 2021

=> **Décision n° 008/2021 du 15/12/2021** : L'étude de faisabilité/programmation du projet de bibliothèque tiers-lieu est confiée au groupement d'entreprises INGEGRAM/STRATES/SEM VAL DE BOURGOGNE pour un montant global de 13 045 € HT dont le détail est le suivant :

Entreprises	Tranche ferme (€ HT)	Tranche conditionnelle (€ HT)	Total (€ HT)
INGEGRAM	7 350.00	3 270.00	10 620.00
BET Structures STRATES	1 300.00		1 300.00
SEM Val de Bourgogne	750.00	375.00	1 125.00
Totaux	9 400.00	3 645.00	13 045.00

▪ Contrat Etat-ONF 2021-2025 – Motion contre le projet de contribution complémentaire des communes forestières : Par délibération du 20 juillet 2021, le conseil a délibéré pour s'opposer à la mise en place d'une contribution complémentaire des communes forestières. A la suite de la mobilisation des communes, la mise en place de la contribution complémentaire a été annulée.

▪ Ecoles :

- Crise sanitaire : le maire rend compte au conseil de l'évolution des fermetures de classes et des difficultés de gestion de l'ensemble des services scolaires et périscolaires en raison de la crise sanitaire. Le groupe scolaire de St Martin est très impacté depuis mi-décembre, avec de nombreuses absences d'élèves, fermeture de classes, absences d'enseignants et de personnel communal.

- Parking scolaire : une réunion a été organisée entre le transporteur des élèves (collège et écoles maternelle et élémentaire), la gendarmerie, le principal du collège, la mairie et le service des transports du Conseil Régional. Les enfants utilisant les transports scolaires sont en sécurité lorsqu'ils montent ou descendent des bus. Par contre, les chauffeurs sont inquiets de voir de nombreux adultes et enfants, non utilisateurs du service, traverser le parking derrière les bus au lieu d'utiliser le cheminement piéton prévu ; de même des véhicules stationnent régulièrement sous le panneau d'interdiction. La commune va installer une nouvelle signalétique pour rappeler les règles de stationnement et de circulation. Un courrier de rappel a d'ores et déjà été adressé aux parents d'élèves des écoles élémentaire et maternelle.

▪ ADAP : Mme LAGRUE rend compte de l'avancement de l'agenda d'accessibilité programmé. Certains travaux ayant dus être repris par les agents communaux, une réflexion est engagée pour déterminer qui fera les travaux prévus en 2022.

- Bibliothèque/tiers lieu : Une première rencontre a eu lieu avec l'entreprise chargée de l'étude de programmation afin de déterminer la meilleure solution entre la réhabilitation et la destruction/reconstruction des locaux de l'ancienne agence bancaire rue du bourg.
- Projet Ages et Vie – maison pour personnes âgées : Mme ROSSIGNOL rend compte de la visite du 16 décembre dernier dans un établissement de même type à Châtenoy-en-Bresse. Les chambres, individuelles (avec toilettes/salle de bain) sont d'une superficie d'environ 30 m2 et comportent toutes un accès sur les pièces communes (séjour) et une sortie directe sur l'extérieur.
- Panneau d'information : le nouveau panneau d'information est en place permettant un affichage plus convivial des informations.
- Communauté de Communes Saône Doubs Bresse : Mme LAGRUE rend compte de la réunion du 14 décembre dernier au cours de laquelle un bilan des aides économiques attribuées par la Communauté de Communes en 2021 a été dressé : des entreprises locales ont pu être aidées pour un montant global de 103 293 €. A noter que le dernier terrain disponible sur la ZA des Quarts vient d'être vendu.
- Espace France Service : Mme LAGRUE informe le conseil que l'Espace France Service de St Martin, mis en place par la Communauté de Communes, a obtenu sa labellisation. L'installation du matériel et l'équipement téléphonique et informatique est en cours. Le service devrait ouvrir dans les semaines qui viennent.
- Marché hebdomadaire : A la suite du départ en retraite du précédent commerçant, il manque désormais un commerce de fruits et légumes sur le marché de St Martin.
- Elections 2022 : Le maire rappelle aux conseillers les échéances électorales 2022 :
 - 10 et 24 avril : élections Présidentielles
 - 12 et 19 juin : élections législatives.
- Ecomusée de la Bresse Bourguignonne :
 - Un atelier de plessage aura lieu le samedi 26 février prochain à l'antenne de l'écomusée de Perrigny. Le vin de l'amitié sera offert par la commune aux participants de l'atelier.
 - le maire soumet au conseil la demande de l'Ecomusée d'un partenariat financier pour la rénovation de la grille d'honneur du château de Pierre de Bresse. Le conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande en raison de la participation déjà élevée (3 000 €) versée chaque année à l'Ecomusée.
- Voirie/circulation :
 - Place Gaudillat, une interdiction de stationnement a été mise en place afin de permettre l'accès de la maison située près de la salle Gaudillat
 - Perrigny : le maire a reçu une demande d'aménagement de cheminement piéton sur la RD 35. Il rappelle qu'en 2016 la même demande avait été faite. Un devis avait été sollicité d'un montant de 225 000 €. Le conseil ne peut pas donner suite à un tel aménagement coûteux, difficile à réaliser en raison de la présence d'un pont sur la cosne en contrebas et qui ne garantirait pas suffisamment la sécurité des piétons.
- Bulletin municipal : Le bulletin annuel de la commune vient d'être distribué.

La séance est levée à 22 h 45. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.